



INFORMATIONS – RÈGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS PÉRISCOLAIRES 2024/2025

GUICHET FAMILLE
Av. Jean Moulin
Tel : 04 86 67 46 47
famille@allauch.com

Planning scolaire

7h30 à 8h05	8h30 à 11h20	11h30 à 13h20	13h30 à 16h20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h
Garderie du matin (1,50 €)	Temps scolaire	Restauration scolaire (activités périscolaires)	Temps scolaire	Etude / Accueil surveillé (Gratuit)	Garderie du soir (1,00 €)

TEMPS PÉRISCOLAIRES	TARIFS	INFORMATIONS
---------------------	--------	--------------

Les prestations périscolaires ci-dessous se réservent en début ou en cours d'année :
Sur son espace famille privé <http://famille.allauch.com> ou, à défaut, par papier au Guichet Famille

GARDERIE DU MATIN 7h30 à 8h20	1,50 €	Facturation à la présence : Pas de réservation de date à l'avance Accueil de 7H30 à 8H05 : portail fermé de 8h05 à 8h20.
RESTAURATION SCOLAIRE 11h30 à 13h20	3,50 € (régulier) 4,00 € (extérieur) 5,00 € (exceptionnel) 1,80 € (Aide CCAS) 1,60 € (Panier repas)	Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Modification ou annulation 15 jours à l'avance par mail à famille@allauch.com ou sur son espace famille privé. Possibilité 4 repas exceptionnels dans le mois (tarif 5 €) <u>En cas d'absence</u> : 1 jour de carence appliqué Déduction des repas à partir du 2^{ème} jour d'absence consécutif sur justificatif remis obligatoirement dans le mois en cours au Guichet famille ou par mail à famille@allauch.com – Pas d'entrée possible à 11h20
ACCUEIL SURVEILLÉ MATERNELLE 16h30 à 17h30	Gratuit	Accueil effectué par les ATSEM. Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Modification ou annulation par mail ou sur son espace famille. Accueil ouvert dès 17h pour récupérer les enfants. Avertir l'école le matin en cas de demandes exceptionnelles.
ETUDE SURVEILLÉE ÉLÉMENTAIRE 16h30 à 17h30	Gratuit	Etude effectuée par les enseignants. Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Modification ou annulation pour le mois suivant sur son espace famille ou par mail à sortie.ecole@allauch.com Pas de sortie à 17h.
GARDERIE DU SOIR 17h30 à 18h00	1,00 €	Garderie effectuée par du personnel municipal. Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire. Tous les jours réservés pour le mois en cours sont payants (déduction possible sur justificatif fournit à sortie.ecole@allauch.com). Modification ou annulation 15 jours à l'avance par mail à sortie.ecole@allauch.com ou sur son espace famille privé. Garderie ouverte à partir de 17h40 (fermée de 17h30 à 17h40) : Sonner au portail afin de récupérer l'enfant jusqu'à 18h maximum. Les retards répétitifs seront sanctionnés (voir règlement au verso)

Demandes exceptionnelles pour l'étude surveillée ou la garderie du soir en élémentaire : IMPORTANT

Vous avez droit à **3 demandes dans le mois** pour laisser ou récupérer votre enfant exceptionnellement.
Pour cela, Il faudra envoyer un mail **AVANT MIDI** à sortie.ecole@allauch.com en précisant :
LE NOM / PRENOM DE L'ÉLÈVE – L'ÉCOLE ET LA CLASSE AVEC LE NOM DE L'ENSEIGNANT.
Une confirmation vous sera envoyée par mail. **La 4^{ème} demande dans le mois sera refusée.**

RÈGLEMENT À LIRE AU VERSO



INFORMATIONS - RÈGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS PÉRISCOLAIRES 2024/2025

GUICHET FAMILLE
Av. Jean Moulin
Tel : 04 86 67 46 47
famille@allauch.com

RÈGLEMENT À RESPECTER

DESIGNATIONS	CONDITIONS
DISCIPLINE	Des mesures d'exclusions temporaires ou définitives peuvent être prises à l'égard des enfants qui perturberaient le bon déroulement du temps périscolaire ou auraient une attitude irrespectueuse vis-à-vis du personnel municipal. Les familles seront avisées du comportement de leur enfant. Dès la grande section, une carte de bonne conduite est distribuée, en début d'année, à chaque élève afin de permettre le suivi durant les temps périscolaires.
RETARDS (TEMPS PERISCOLAIRES DU SOIR)	Le non respect des horaires des temps périscolaires du soir pourra entraîner une annulation temporaire ou définitive de l'inscription. Nous vous demandons de signaler, avant midi , tous cas exceptionnels en informant l'école pour les maternelles et par mail à sortie.ecole@allauch.com pour les élémentaires. Nous vous remercions de bien vouloir récupérer votre enfant au plus tard à 18h00. En raison d'abus : un cahier de retard est mis en place et tout retard sera enregistré. Une exclusion temporaire sera appliquée à partir du 3 ^{ème} retard constaté.
FACTURES ET PAIEMENTS	Les factures sont éditées en début de mois suivant et remises à l'enfant en classe ou par mail si adhésion à la facture par mail (conseillé) . Un calendrier détaillé des jours de présence sera affiché sur la facture. Modes de paiement acceptés : - Carte bancaire en ligne : sur votre espace famille http://famille.allauch.com - Chèque libellé à l'ordre du Régisseur principal au Guichet Famille - Espèces (prévoir l'appoint si possible) au Guichet Famille. - Prélèvement automatique : remplir un mandat SEPA et fournir un R.I.B Annulation des prélèvements au bout de 3 rejets consécutifs.
RECOUVREMENT DES FACTURES IMPAYÉES	Une date limite de paiement est indiquée sur les factures. Après cette date, <u>une seule relance</u> sera envoyée par mail, vous aurez alors encore un mois maximum pour solder votre facture. Passé ce délai, vous ne pourrez plus régler en ligne ou au Guichet Famille : un titre de recouvrement sera automatiquement établi au Trésor Public . <i>Attention, des frais pourront être appliqués par la DGFIP ainsi que des saisies sur salaires, CAF ou blocage du compte.</i>
URGENCES ET PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	L'inscription aux temps périscolaires entraîne pour les parents, l'acceptation que l'enfant soit dirigé, en cas de nécessité, vers un centre hospitalier. En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) , tout médicament ne pourra être administré, par les agents municipaux, qu'uniquement dans le cadre du PAI validé par la commission. Celui-ci est encadré par le médecin scolaire et les acteurs concernés. Si une trousse d'urgence est nécessaire, elle devra être obligatoirement fournie à l'école, parfois en plusieurs exemplaires, selon la configuration du groupe scolaire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement sur ce règlement :
par téléphone au 04 86 67 46 25 et par mail à education@allauch.com
Afin que vos enfants puissent bénéficier des meilleures conditions d'accueil dans les écoles d'Allauch